



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 mai 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Alain Riel formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Richard D'Auray, assistant-greffier et Bernard Savoie, assistant-greffier.

Sont absents, monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Denis Tassé.

CE-2011-691*

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 25 AVRIL 2002 POUR LE PROJET VILLAGE DE LA FERME FERRIS ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTÉ EN SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE 6 DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2763079 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues pour la phase 6 du projet Village de la Ferme Ferris;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée en avril 2002 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763079 Canada inc. pour le projet Village de la Ferme Ferris, phase 6 et que cette entente doit être amendée afin de préciser la coupe type de rue à utiliser dans cette phase du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 25 avril 2002 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763079 Canada inc., de façon à préciser la coupe type de rue à utiliser dans la phase 6 du projet domiciliaire Village de la Ferme Ferris, montré au plan d'ensemble CNAE-2002-40-UO4-13A de la firme Teknika HBA, révisé en date du 5 avril 2011;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans la phase 6 du développement domiciliaire Village de la Ferme Ferris;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme APA experts-conseils;

- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme APA experts-conseils et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Golders Associés Ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers, le bassin de rétention et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, des passages piétonniers et du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-692*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE EN AQUEDUC - 181, RUE MAPLE GROVE
- DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Morin et monsieur Ronald Richer ont déposé une requête afin de procéder, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un nouveau réseau d'aqueduc afin de desservir le lot 3 114 474 au cadastre du Québec, étant le 181, rue Maple Grove;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et madame Nicole Morin ainsi que monsieur Ronald Richer afin d'établir les lignes directrices régissant la construction d'un réseau d'aqueduc afin de desservir le 181, rue Maple Grove :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et madame Nicole Morin ainsi que monsieur Ronald Richer concernant la desserte en aqueduc du 181, rue Maple Grove sur le lot mentionné ci-dessus;
- de ratifier la requête présentée par madame Nicole Morin et monsieur Ronald Richer pour construire, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), le réseau d'aqueduc requis pour desservir le 181, rue Maple Grove;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que le réseau d'aqueduc en place est apte à desservir le projet mentionné ci-dessus et est conforme aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser madame Nicole Morin et monsieur Ronald Richer à faire préparer, également à leurs frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme APA experts-conseils;

- d'entériner la demande de madame Nicole Morin et monsieur Ronald Richer visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme APA experts-conseils et que la dépense en découlant soit assumée par les requérants;
- d'accepter la recommandation de madame Nicole Morin et monsieur Ronald Richer à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Golders Associés ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par les requérants;
- d'exiger que madame Nicole Morin et monsieur Ronald Richer, leurs ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, le réseau d'aqueduc qui sera construit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces justificatives produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'une conduite d'aqueduc, du boulevard Lucerne jusqu'au milieu du lot où sera construite la maison au 181 rue Maple Grove, sur une distance approximative de 45 m, et ce, jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 30 000 \$, seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	30 000 \$	Quote-part - Prolongement de l'aqueduc

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser à même les fonds de roulement, un montant de 30 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-693

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-14 - 33 248,14 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 AVRIL 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-14 au montant de 33 248,14 \$ pour la période du 2 au 8 avril 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-694

SOUSSION 2011 SI 071 - ACHAT D'UN CHARIOT ÉLEVATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lift Expert inc., 780, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6 pour la fourniture d'un chariot élévateur pour un montant total de 26 088,82 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11012-002-79005	24 943,82 \$	Achat de véhicules et équipements - Chariot élévateur
04-13493	1 145,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-695*

SUBVENTION DE 42 000 \$ - GRENIER DU PETIT SPORTIF (SACO INC.) POUR LA GESTION DE LA MAISON DU VÉLO DE GATINEAU AU PARC JACQUES-CARTIER POUR LES ANNÉES 2011 ET 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2005, la gestion et les opérations quotidiennes de la Maison du vélo de Gatineau ont été assumées par l'organisme Le Grenier du petit sportif (SACO inc.);

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire maintenir les activités et les services de la Maison du vélo de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Le Grenier du petit sportif désire assurer la gestion de la Maison du vélo de Gatineau au Parc Jacques-Cartier pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont recommandé, lors de leur réunion tenue le 20 avril 2011, d'accorder une subvention à l'organisme précité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 21 000 \$ au Grenier du petit sportif pour la gestion de la Maison du vélo de Gatineau pour l'année 2011 et autorise le trésorier à prévoir un montant de 21 000 \$ au budget d'opération de l'activité de vélos du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de l'année 2012 pour la réalisation de la présente.

L'organisme s'engage à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, deux semaines avant le début du projet, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 5 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de leur activité et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 21 000 \$ à l'ordre du Grenier du petit sportif, à l'attention de madame Nicole Raymond, 29A, boulevard Gréber, bureau 4, Gatineau, Québec J8T 3P4 à la signature du protocole d'entente et sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71131-972	21 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-70046-999	7 000 \$		Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Autres
02-71131-972		7 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-696

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 5 741,82 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 214 600,37 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 12 - 232 334,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 12 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	5 741,82 \$	18 au 22 avril 2011
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	214 600,37 \$	18 au 22 avril 2011
Liste des embauches numéro 12	Embauche de personnel temporaire	232 334,09 \$	11 au 15 avril 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-697

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 - 404 935,49 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 AVRIL 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 404 935,49 \$ pour la période du 14 au 20 avril 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-698

RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2010

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir et certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à la radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations, en date du 31 décembre 2010, jointes à la présente résolution.

Adoptée

CE-2011-699

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE NILPHAS-RICHER - LOT 1 272 676 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la rue Nilphas-Richer a été construite depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ce chemin n'a pas été effectué et que cet immeuble se trouve toujours au nom de particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- la municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral du présent article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années.

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de la rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété sur cette partie de la rue Nilphas-Richer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 1 272 676 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le trois mars deux mille onze (03-03-2011), sous le numéro 4483 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

De plus, ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2011-700

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LE RELAIS POUR LA VIE »
- PARC MACLAREN - 10 JUIN 2011 – 150 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

CONSIDÉRANT QU'un événement de sensibilisation au cancer « Le relais pour la vie » aura lieu le 10 juin 2011 dans plusieurs endroits au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement de l'événement « Le relais pour la vie »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Le relais pour la vie » qui se déroulera au parc Maclaren le 10 juin 2011, entre 17 h et 7 h, et dérogeant aux règlements numéro 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement. La valeur de ces services est estimée à 150 \$ qui seront absorbés par les services municipaux concernés.

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle et fournir, avant la tenue de l'événement, au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	150 \$	Transport d'équipements et d'ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-701

SUBVENTION DE 225 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINTE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Sainte-Maria-Goretti, Conseil 9988, 664, rue du Berger, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds le 7 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	175 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-702

SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DES DEUX-RIVES - TOURNOI PROVINCIAL BANTAM MAXIME LEBLANC - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association de baseball amateur des Deux-Rives, à l'attention de monsieur Marco Allain, 112 A, rue des Beaumiers, Gatineau, Québec, J8M 1S4, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi provincial Bantam Maxime LeBlanc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-703

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LOISIRS DE LA GUADELOUPE INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Loisirs de la Guadeloupe inc., à l'attention de madame Yvonne Desjardins, présidente, 30, rue St-Onge, Gatineau, Québec, J8Y 5T6, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	1 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-704

SUBVENTION DE 2 625 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC-OUTAOUAIS - MARCHE DU COEUR - 10 SEPTEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 625 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec – Outaouais, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, directrice régionale, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la Marche du Cœur qui aura lieu le 10 septembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-705

**SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN -
MÉRITE-ÉLÈVES DES FINISSANTS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-
ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-
JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à l'attention de madame Anick Figueredo, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour le mérite-élèves des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-706

**SUBVENTION DE 300 \$ - COMITÉ FÉMININ - CHEVALIERS DE COLOMB,
CONSEIL 10114 STE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-
BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Comité féminin des Chevaliers de Colomb, Conseil 10114 Ste-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Véronique Poirier, 228, chemin Léo-Leblanc, Gatineau, Québec, J8R 3B4, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds le 6 août 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-707

**SUBVENTION DE 350 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR
LA VIE DE BUCKINGHAM - 10 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 15, rue Bureau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention pour le Relais pour la vie de Buckingham qui aura lieu le 10 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-708 **SUBVENTION DE 450 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - PROJET ÉDUCATIF - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention de madame Sylvie Hamelin, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2 à titre de subvention pour leur projet éducatif.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-709 **SUBVENTION DE 2 500 \$ - FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ D'AYLMER - ACTIVITÉ DU 12 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de la Fondation des Services de Santé d'Aylmer, à l'attention de monsieur Gilles Ménard, 445, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6H9, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 12 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-710

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON À UNE
ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON
DE L'OUTAOUAIS - 28 MAI 2011 - 85 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par l'Association régionale de badminton de l'Outaouais le 28 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 85 \$ à l'ordre de l'Association régionale de badminton de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jessy Bérubé, 256, rue Napoléon-Groulx, Gatineau, Québec, J8P 4X3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	85 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-711

PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ LE 13 MAI 2011 ET SUBVENTION AU RELAIS DES JEUNES GATINOIS - 445 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité le 13 mai 2011 organisée par le Relais des Jeunes Gatinois.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 355 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 445 \$ à l'ordre du Relais des Jeunes Gatinois, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	135 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	55 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	55 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-712

SOUSSION 2011 SI 105 - REJET - RÉNOVATION DU SALON CORPORATIF DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 21 mars 2011, un appel d'offres sur invitation pour la rénovation du salon corporatif de la maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 105 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-713*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE RIVERMEAD, PHASES 3, 4 ET 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7171226 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues pour les phases 3, 4 et 5 du projet Domaine Rivermead;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7171226 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Rivermead, phases 3, 4 et 5 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7171226 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine Rivermead, phases 3, 4 et 5, montré au plan d'implantation GMFP-002-40-00-U01-OP6 de la firme Teknika HBA, révisé le 26 novembre 2010;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-714* RÈGLEMENT NUMÉRO 681-2011 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET DOMICILIAIRE CARREFOUR DE L'AVIATION, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 681-2011 autorisant une dépense et un emprunt de 250 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II du projet domiciliaire Carrefour de l'Aviation, phase 1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-715 SUBVENTION DE 825 \$ - CENTRE D'INTERVENTION EN ABUS SEXUELS POUR LA FAMILLE - ENCAN SILENCIEUX ET SOUPER BÉNÉFICE - 18 MAI 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre du centre d'intervention en abus sexuels pour la famille, 92, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour l'encan silencieux et souper bénéfice qui aura lieu le 18 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-716*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les termes de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil a retenu les services du bureau de comptables agréés Samson Bélair Deloitte & Touche pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même Loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs externes ainsi que le vérificateur général ont émis un rapport sur les états financiers ne comprenant aucune réserve;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ainsi que le rapport du vérificateur général seraient déposés à la séance du conseil du 10 mai 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur la recommandation du Comité de vérification, recommande au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau, incluant le rapport du vérificateur externe et du vérificateur général, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-717*

AFFECTATIONS - SURPLUS BUDGÉTAIRES 2010

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2010 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de virer des surplus à des fins spécifiques afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux coûts futurs reliés à différentes activités municipales et pour respecter les engagements reliés aux directives et résolutions ainsi que pour respecter certaines clauses de protocoles d'entente ou de contrats antérieurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous :

Projets en cours	9 748 162 \$
Acquisition de propriétés	1 700 376 \$
Harmonisation, équité et griefs	1 930 000 \$
Compte en dépôt - Assurances collectives	1 356 131 \$
Développement du centre-ville et autres priorités - Services à la population	2 023 831 \$
Plan de financement - Aréna Robert-Guertin (pacte fiscal 2010)	3 117 000 \$
Budget discrétionnaire des élus	450 000 \$
Maison de la culture – Fonds des dépenses en immobilisations	210 469 \$
Élections 2013	500 000 \$

Cycle de vie	500 000 \$
Réduction de la dette – Recouvrement de tiers	43 419 \$
Frais d'aménagement pour fins de parcs	48 662 \$

Le trésorier est également autorisé à approprier la somme de 22 935 \$, provenant du surplus affecté « Promenade des Draveurs » afin de réduire le financement nécessaire pour les travaux prévus au règlement numéro 363-2006 pour les Travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier.

De plus, le trésorier est autorisé à transférer, du surplus libre de la nouvelle Ville de Gatineau aux surplus des différentes ex-Villes, les montants suivants :

Surplus libre ex-Ville d'Aylmer	130 000 \$
Surplus libre ex-Ville de Gatineau	215 465 \$
Surplus libre ex-Ville de Hull	494 746 \$
Surplus affecté – Autoassurance- Ex-Ville de Gatineau	7 318 \$
Surplus affecté – Autoassurance- Ex-Ville de Hull	8 717 \$

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente. Le trésorier est également autorisé à verser les sommes nécessaires au budget pour les éléments inclus dans les projets en cours.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-718*

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2011 ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - 392 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1282 en date du 2 décembre 2003, adoptait la Politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1341 en date du 11 décembre 2007, adoptait les priorités d'action pour les années 2008 à 2011 de la Politique culturelle et son plan de financement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-227 en date du 1^{er} avril 2008, adoptait la deuxième entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour les années 2008 à 2010;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a accepté de négocier une entente de transition pour l'année 2011, en attente des nouvelles priorités d'action de la Ville de Gatineau, avec le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau afin de soutenir des projets culturels en cours :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente de développement culturel 2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Gatineau visant à mettre en place un cadre permanent d'échanges et d'interventions reliés au développement culturel municipal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011;

- de mandater le chef de la Division de la diffusion culturelle à agir comme représentant de la Ville de Gatineau au comité de coordination de l'entente de développement culturel 2011;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de développement culturel 2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin, au montant de 392 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires du service des Arts, de la culture et des lettres.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-719*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-11-04 - CORRECTIONS ET MODIFICATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE AUX ARTICLES 13 ET 25 AINSI QU'AUX ANNEXES A-10 (B) ET A-10 (D) APPLICABLES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les parties ont renouvelé la convention collective des cols bleus le 27 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ou de mettre à jour l'article 13.10 a), l'article 25.05 b) ainsi que les annexes A-10 (b) et A-10 (d) étant donné l'expérience vécue depuis le renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des discussions entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente numéro ENT-BLE-11-04 comme proposé.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général adjoint, Gestion du territoire, la directrice du Service de l'environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-11-04.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-720

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-11-03 - SURCROÎT TEMPORAIRE DE TRAVAIL - TECHNICIEN EN RÉHABILITATION - RÉSEAUX DES AQUEDUCS ET DES ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des cols blancs limite la durée d'un surcroît temporaire de travail à un maximum de six mois;

CONSIDÉRANT QU'un surcroît temporaire de travail à titre de technicien en réhabilitation, Réseaux des aqueducs et des égouts d'une durée de six mois devait prendre fin le 3 avril 2011 au Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a prolongé le programme PRECO;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs est d'accord pour prolonger ledit surcroît :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-03 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint, Gestion du territoire, le directeur du Service des infrastructures et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-03.

Adoptée

CE-2011-721*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse complète des besoins opérationnels effectuée par la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de la voirie et de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics, de la façon suivante :

- Abolir six postes de journalier I (postes numéros STP-BLE-140, 146, 147, 148, 154 et 162 au plan d'effectifs des cols bleus) au Service des travaux publics;
- Créer six postes d'opérateur C (postes numéros STP-BLE-406, 407, 408, 409, 410 et 411 au plan d'effectifs des cols bleus) situés à la classe 3 de l'échelle salariale des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la Division de la voirie et de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics, en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – 02-31210-114 – Rues pavées – Service des travaux publics – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-722*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-515 en date du 6 juin 2006, autorisait le Service des ressources humaines à procéder à la modification de la structure organisationnelle du Service de l'informatique;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par la direction du Service de l'informatique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de l'informatique de la façon suivante :

- Créer 2 postes d'analystes en exploitation à la Division de l'exploitation du Service de l'informatique (postes numéros INF-BLC-057 et INF-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de division, Exploitation.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13420-112 – Exploitation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-723

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-11-06 - RENONCIATION À LA PÉRIODE D'ADAPTATION - EMPLOYÉE 100006

CONSIDÉRANT QUE l'employée 100006 a été mutée au poste de Technicien, Support aux usagers INF-BLC-016;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des cols blancs prévoit une période d'adaptation de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit, à l'article 10.16, que les parties peuvent renoncer à la période d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent pour renoncer à la période d'adaptation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-06 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de renoncer à la période d'adaptation de l'employée 100006, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service de l'informatique sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-06.

Adoptée

CE-2011-724

MUTATION DE MONSIEUR SÉBASTIEN MONFILS AU POSTE DE RESPONSABLE, PARCS ET ESPACES VERTS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable, Parcs et espaces verts à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro SPT-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Sébastien Monfils au poste de responsable, Parcs et espaces verts à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Sébastien Monfils sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Sébastien Monfils sera celui de la classe 4, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque monsieur Sébastien Monfils occupe le poste de responsable, Opérations des arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics depuis le 19 avril 2010, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-725

NOMINATION DU PROCUREUR PATRONAL - CONCILIATION AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLANCS OCCASIONNELS DE LA VILLE DE GATINEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE le Syndicats des cols blancs occasionnels de la Ville de Gatineau inc. s'est retiré de la table de négociations le 5 octobre 2010;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une première convention collective et qu'elle peut être assujettie à l'arbitrage de différends selon les dispositions de l'article 93 du Code du travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place une structure de représentation pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles d'adjudication ne s'appliquent pas à un contrat qui est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services de M^e Richard Gaudreault de la firme Heenan Blaikie à titre de procureur patronal afin de représenter les intérêts de la Ville dans le cadre du processus de conciliation avec le Syndicat des employés occasionnels cols blancs de la Ville de Gatineau inc.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 – Ressources humaines – Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-726

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-11-04 - RENONCIATION À LA PÉRIODE D'ADAPTATION - EMPLOYÉE 102204

CONSIDÉRANT QUE l'employée 102204 a été promue au poste d'agent de développement à la planification LSC-BLC-002;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des cols blancs prévoit une période d'adaptation de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit, à l'article 10.16, que les parties peuvent renoncer à la période d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent pour renoncer à la période d'adaptation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-04 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de renoncer à la période d'adaptation de l'employée 102204, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-04.

Adoptée

CE-2011-727

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2011-399 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS-OLIVIER ALLEN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-399 en date du 16 mars 2011, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis-Olivier Allen au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-374 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis-Olivier Allen a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2011-399 adoptée le 16 mars 2011 de façon à réintégrer monsieur Louis-Olivier Allen à son statut d'employé temporaire, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-728

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC CADIEUX AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-292 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc Cadieux au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Marc Cadieux sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Cadieux est assujéti à une période d'essai de 40 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71235-114 – Stade P. Lafontaine – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-729

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS VADEBONCOEUR AU POSTE DE CONCIERGE DE SOIR - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de concierge de soir à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-343 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Denis Vadeboncoeur au poste de concierge de soir à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Denis Vadeboncoeur sera établi à la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Denis Vadeboncoeur est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19920-114 – Édifice – Maison du citoyen (Hull) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-730

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC CLOUTIER AU POSTE DE JOURNALIER I - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de journalier I à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-380 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Luc Cloutier au poste de journalier I à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Luc Cloutier sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Cloutier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31210-114 – Rues et chemins pavés – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-731

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD GROLEAU AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-315 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Richard Groleau au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Richard Groleau sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Richard Groleau est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, et ce, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71231-114 – Arénas F. Robinson et Duchesnay – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-732

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES DUBÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-334 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Yves Dubé au poste de préposé aux arénas à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Yves Dubé sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yves Dubé a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71233-114 – Aréna Sabourin – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-733*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une révision de son organigramme et des rôles et responsabilités de son équipe de la Division de la prévention:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de la façon suivante :

- Créer deux postes de chef, Prévention (postes numéros INC-CAD-038 et INC-CAD-039 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef inspecteur-enquêteur;
- Abolir le poste de préventionniste (poste numéro INC-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du chef inspecteur-enquêteur;
- Transférer, sous la gouverne du chef, Prévention (poste numéro INC-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres), les postes de préventionnistes (postes numéros INC-BLC-009, 013, 016, 017, 018 et 020 au plan d'effectifs des cols blancs).
- Transférer, sous la gouverne du chef, Prévention (poste numéro INC-CAD-039 au plan d'effectifs des cadres), les postes de préventionnistes (postes numéros INC-BLC-010, 011, 012, 015 et 021 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de sécurité incendie ainsi que la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22100-115 – Service sécurité incendie – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-734

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NATHANIEL LAVIGNE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (POL-POL-200 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Nathaniel Lavigne au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (POL-POL-200 au plan d'effectifs des policiers et policières).

Le salaire de monsieur Nathaniel Lavigne sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Nathaniel Lavigne est le 7 mars 2011 afin de respecter le nombre d'effectifs de 359 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Monsieur Nathaniel Lavigne est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période d'essai de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai de douze mois, comme stipulé à l'article 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à monsieur Nathaniel Lavigne de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

CE-2011-735

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CASSEY MCMANUS AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent à la Division de la gendarmerie au Service de police (POL-POL-168 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Cassey McManus au poste d'agent à la Division gendarmerie du Service de police (POL-POL-168 au plan d'effectifs des policiers et policières).

Le salaire de monsieur Cassey McManus sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Cassey McManus est le 10 mars 2011 afin de respecter l'effectif de 359 policiers autorisé par le conseil de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Monsieur Cassey McManus est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période d'essai de six mois de services continus à titre d'agent a été retranchée de la période d'essai de douze mois, tel que stipulé à l'article 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à monsieur Cassey McManus de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1 g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2011.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

BERNARD SAVOIE
Assistant-greffier et secrétaire
Comité exécutif